

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/10

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2025		Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc.
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	15	
Nombre de suffrages exprimés :	17	
Votes Pour :	17	Procurations : MATHUS Véronique a donné pouvoir à Nathalie CLEMENT, BOUCLIER Florence a donné pouvoir à Michèle MORIN-DESMURS.
Vote Contre :	0	
Abstentions :	0	Absents/excusés : CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Votes des Comptes Financiers Uniques des budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a validé, par courrier du 1^{er} août 2024, son engagement de basculer au compte financier unique au titre de l'année 2024 pour les budgets suivants :

- budget eau (M49)
- budget assainissement (M49)
- budget camping (M57)

Seul le budget CCAS, n'ayant pas été dématérialisé en 2024, ne pourra pas adopter le CFU au titre de l'année 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

D2025/40



- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 des budgets annexes Eau – assainissement et camping, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Pierre PLATHEY en sa qualité de conseiller municipal le plus âgé.

Monsieur Pierre PLATHEY, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2024 des budgets annexes ci-dessus énumérés, dressés par Monsieur Christian LAVENIR, Maire et Madame Françoise LOPEZ, comptable de la collectivité

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

Budget assainissement :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	54 462,14 €
recettes	96 480,31 €
total	42 018,17 €

INVESTISSEMENT	
dépenses	29 361,60 €
recettes	92 377,61 €
total	63 016,01 €

SOLDE D'EXECUTION	105 034,18 €
-------------------	---------------------

REPORTS 2024	
fonctionnement (report 2023)	140 921,62 €
Investissement (report 2023)	62 511,43 €

fonctionnement report 2024 R002	182 939,79 €
investissement report 2024 R001	125 527,44 €

excédent global 308 467,23 €

Budget eau :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	82 776,43 €
recettes	194 132,62 €
total	111 356,19 €

INVESTISSEMENT	
dépenses	228 991,02 €
recettes	121 215,14 €
total	-107 775,88 €
résultat avec report 2023	-168 731,39 €

REPORTS 2024	
fonctionnement (report 2023)	-3 285,74 €
Investissement (report 2023)	-60 955,51 €

fonctionnement report 2024 R002	108 070,45 €
investissement report 2024 D001	-168 731,39 €
déficit global	60 660,94 €

Budget Camping :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	459,08 €
recettes	11 643,78 €
total	11 184,70 €

INVESTISSEMENT	
dépenses	774,90 €
recettes	400,00 €
total	-374,90 €

SOLDE D'EXECUTION	10 809,80 €
-------------------	--------------------

REPORTS 2024	
fonctionnement (report 2023)	-6 962,39 €
investissement(report 2023)	-48 712,85 €
fonctionnement report 2024 R002	4 222,31 €
investissement report 2024 D001	-49 087,75 €
	-44 865,44 €

Après présentation des CFU 2024 des budgets annexes *Eau, Assainissement et Camping*, Monsieur Christian LAVENIR, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Pierre PLATHEY invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe Eau
- APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe Assainissement
- APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe Camping
- CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

..... 15/04/2025

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

